

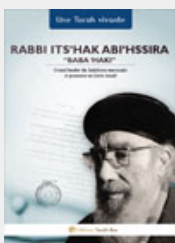


Traité Guittin

Michna 5 - Chapitre 1

כל גט שיש עליו עד כותי פסול, חוץ מגיטי נשים ושיחרורי עבדים. מעשה שהביאו לפני רבן גמליאל לכפר עותנאי גט אישה, והיו עדיו עדי כותים; והכשיר. כל השטרות העולות בערכיות של גויים אף על פי שחותמיהן גויים כשרים, חוץ מגיטי נשים ושיחרורי עבדים; רבי שמעון אומר, כולם כשרים לא הוזכרו, אלא בזמן שנעשו בהדיוט.

Tout acte, sur lequel un témoin Kouti atteste est non valable, sauf les actes de divorce et les actes d'affranchissement. Il arriva que l'on apporta à Rabban Gamliel à Kefar 'Awtanay un acte de divorce dont les deux témoins étaient Koutim et il le déclara valable. Tous les actes qui ont été délivrés par les autorités non-juives sont valables bien que leurs signataires soient des non-juifs, sauf les actes de divorce et les actes d'affranchissement. Rabbi Chimon dit : « Ceux-là aussi sont valables ». Ils n'ont été mentionnés comme non valables que dans le cas où ils ont été établis par des personnes privées.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions